

LHERMITTE FRERES 2 RUE JEAN BART 62114 SAINS EN GOHELLE

Reims, le 07 janvier 2020

ATTESTATION

Nous soussignés, GROUPAMA NORD EST, certifions que la société LHERMITTE FRERES sise à Sains en Gohelle, est assurée par contrat Plan d'Assurance des Entreprises RESPONSABILITE CIVILE n° 62029829X 2056, contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité qu'il peut encourir lors de ses activités et du fait de ces activités.

Activités :

Commerce de gros, d'accessoires, de produits et matériaux pour les pépinières et jardineries hors végétal (terreau, pots de production, engrais et produits phytosanitaires) avec conseils.

Vente de produits d'aménagement, d'entretien des espaces verts (fertilisants, matériaux de plantation, supports de cultures) à destination des collectivités locales, golf, pépinières, maraîchers, paysagistes.

Montants de garanties :

A RESPONSABILITE CIVILE EN COURS D'EXPLOITATION OU D'EXECUTION DE TRAVAUX

GARANTIES DE BASE	MONTANTS DE GARANTIES
Tous dommages confondus,	(a)
corporels matériels et immatériels	8.000.000 € par sinistre sous réserve des limitations prévues ci-
	après suivant la nature des dommages
dont Faute inexcusable	
	1.500.000 € par année d'assurance quel que soit le nombre de
	sinistres et par imputation sur le montant assuré en (a) ci-dessus.
	(b)
dont dommages matériels et	1.300.000 € par sinistre et par imputation sur le montant assuré
immatériels	en (a) ci-dessus.
dont Dommages causés aux matériels et outillage prêtés à titre occasionnel et gratuit	40.000 € par sinistre avec un maximum de 80.000 € par année d'assurance quel que soit le nombre de sinistres et par imputation sur le montant assuré en (b) ci-dessus.
Vol commis par les préposés	40.000 € par sinistre et par imputation sur le montant assuré en (b) ci-dessus.
GARANTIES FACULTATIVES	MONTANTS DE GARANTIES
Biens Confiés	Non garanti.

B RESPONSABILITE CIVILE APRES MISE EN CIRCULATION DES PRODUITS OU **ACHEVEMENT DE TRAVAUX**

GARANTIES DE BASE	MONTANTS DE GARANTIES
Tous dommages confondus dont Dommages matériels et immatériels	(d) 1.300.000 € par année d'assurance quel que soit le nombre de sinistres 1.000.000 € par année d'assurance quel que soit le nombre de sinistres et par imputation sur le montant assuré en (d) ci-dessus.
GARANTIES FACULTATIVES	MONTANTS DE GARANTIES
Frais de dépose et repose	Non garanti.
Frais de retrait	80.000 € par année d'assurance quel que soit le nombre de sinistres et par imputation sur le montant assuré en (d) ci-dessus

GARANTIE DE BASE COMMUNE A LA RC EN COURS D'EXPLOITATION OU D'EXECUTION DE TRAVAUX ET RC APRES MISE EN CIRCULATION DES PRODUITS OU ACHEVEMENT DE TRAVAUX	MONTANTS DE GARANTIES
Frais de prévention des sinistres	 80.000 € par année d'assurance quel que soit le nombre de sinistres et par imputation, suivant la nature de la garantie concernée, sur le montant en : (b) ci-dessus pour les frais engagés en cours d'exploitation ou de travaux (d) ci-dessus pour les frais engagés après mise en circulation des produits ou après achèvement des travaux.
GARANTIES FACULTATIVES COMMUNES A LA RC EN COURS D'EXPLOITATION OU D'EXECUTION DE TRAVAUX ET RC APRES MISE EN CIRCULATION DES PRODUITS OU ACHEVEMENT DE TRAVAUX	MONTANTS DE GARANTIES
Dommages immatériels non consécutifs	160.000 € par année d'assurance quel que soit le nombre de sinistres et par imputation, suivant la nature de la garantie concernée, sur le montant en : (b) ci-dessus pour les dommages immatériels en cours d'exploitation ou de travaux et sur le montant assuré. (d) ci-dessus pour les dommages immatériels après mise en circulation des produits ou après achèvement des travaux.

(*)PERIODE DE VALIDITE : 01 janvier 2020 au 31 décembre 2020

(*) Attestation valable sous réserve de toute modification, suspension, annulation ou fin d'effet du contrat qui interviendrait postérieurement à la date de la présente attestation.

La présente attestation vaut présomption simple d'assurance pour les seules périodes indiquées et ne peut engager GROUPAMA en dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère et dont l'assuré a pris connaissance.

Fait à Reims, pour servir et valoir ce que de droit.

Jérôme CHENOT

Groupama Nord-Est

Direction Entreprises

Collectivités - Collectives 12, Boulevard Roederer

51721 REIMS CEDEX

ATTENTION :Document original établi en un seul exemplaire à photocopier chaque fois qu'il vous en sera fait la demande. Toute mention manuscrite en dehors de la signature est réputée non écrite